



Bilan du projet « Autopartage entre particuliers »

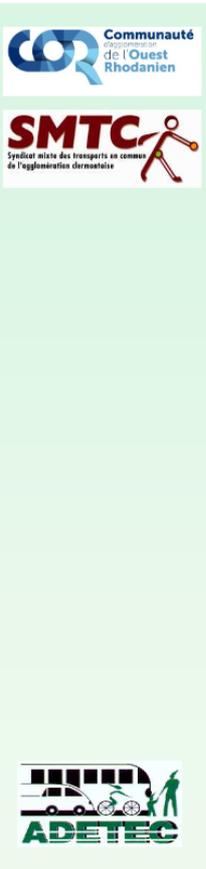
Mai 2020





Sommaire

L'autopartage entre particuliers	3
Éléments clés du projet	7
Phase 1 – Mise en place des outils et communication	11
Phases 2 et 3 – Mise en place et suivi des groupes d'autopartage	21
Bilan de l'expérimentation	26
Suites	46



L'autopartage entre particuliers

3



Qu'est-ce que l'autopartage ?



L'**autopartage** est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules, utilisé(s) par des conducteurs différents, à des moments différents.



Il se distingue du **covoiturage**, qui est l'utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet.



Une des 5 formes d'autopartage

Autopartage entre particuliers

- Véhicule appartenant à un particulier.
- Prêté à des amis, des voisins... moyennant une participation aux frais.
- Forme d'autopartage la plus ancienne (sans doute apparue quasiment en même temps que la voiture), la plus répandue et la moins onéreuse (pas d'intermédiaire à rémunérer).
- Point caractéristique : la confiance.

Autres formes d'autopartage

- Location de véhicule entre particuliers via des sites internet. Ex. : Getaround (ex Drivy), OuiCar.
- Services d'autopartage : véhicules appartenant à un opérateur, loué à des personnes, abonnées ou non. Ex. : Citiz, Clem'.
- Partage de véhicules de service des employeurs.
- Location de véhicules solidaire (pour les personnes en insertion).



L'autopartage entre particuliers avant 2017

- En France, environ 20 000 véhicules partagés sur 32 millions, soit moins d'un sur mille.
- Initiatives individuelles pour l'essentiel. Très rares initiatives collectives : Crest (26).
- Pratique peu connue, souvent confondue avec le covoiturage et très souvent avec les autres formes d'autopartage.
- Plusieurs travaux ont permis de faire avancer le sujet : étude sur les usagers et les pratiques (ADETEC, 2009), guide pratique et guide de l'assurance (ADETEC, 2013).
- Pratique très vertueuse, présente sur tous les types de territoire, auprès de publics très variés.
- Deux questions importantes restaient en suspens :
 - Malgré le travail mené depuis 2009, aucun assureur ne proposait de contrat adapté à cette pratique, bien que le Code des assurances le permette.
 - Comment les acteurs publics et parapublics pouvaient-ils contribuer à son développement ?





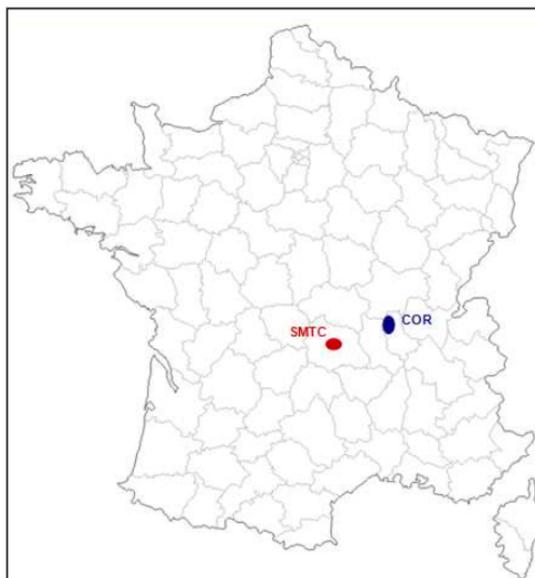
Eléments clés du projet





Les deux territoires

- Projet porté conjointement par 2 collectivités : Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR, 69) et Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC, 63).
- COR : 51 000 habitants, 31 communes.
- SMTC : 294 000 habitants, 23 communes.
- Les 2 territoires recouvrent l'ensemble des caractéristiques régionales et nationales : grande agglomération, petites villes, banlieue, périurbain, rural, plaine et montagne.



① Des cartes plus détaillées des 2 territoires figurent sur les diapos 29 et 30.



Modalités, calendrier et organisation

Modalités

- Projet expérimental soutenu par l'ADEME.

Calendrier

- Janvier – juin 2017 : élaboration des outils, contrat d'assurance, communication, animation, mobilisation d'un réseau d'acteurs relais...
- Automne 2017 (COR) / juin 2018 (SMTC)* – mars 2020 : mise en place et suivi des groupes d'autopartage.
- Avril – mai 2020 : bilan.

* Pour le SMTC, le projet était initialement circonscrit aux quartiers inscrits au Contrat de Ville, sans succès. Il a été étendu à l'ensemble du territoire en mars 2018.

Organisation

- Assistance à maîtrise d'ouvrage de Bruno CORDIER pour la mise en place, l'animation et le suivi du projet.



Budget



Budget total TTC sur la durée du projet (39 mois)

Charges		Recettes	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	142 800 €	Subvention ADEME	72 644 €
Assurance	4 200 €	COR (financement)	31 476 €
Communication (frais externes)	5 432 €	COR (dépenses internes)	≈ 13 500 €
COR (dépenses internes)	≈ 13 500 €	SMTC (financement)	48 312 €
SMTC (dépenses internes)	≈ 7 500 €	SMTC (dépenses internes)	≈ 7 500 €
Total	≈ 173 000 €		≈ 173 000 €

- Coût annuel moyen : 13 800 € pour la COR, 17 200 € pour le SMTC.





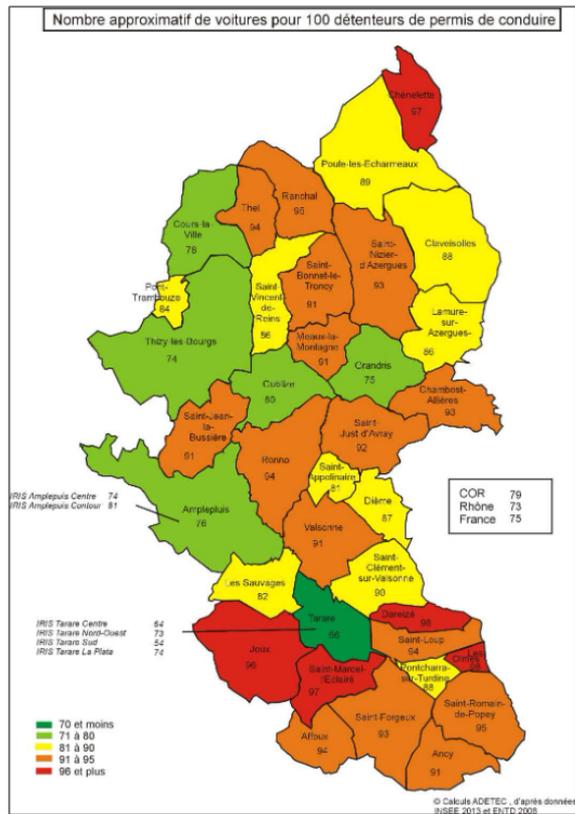
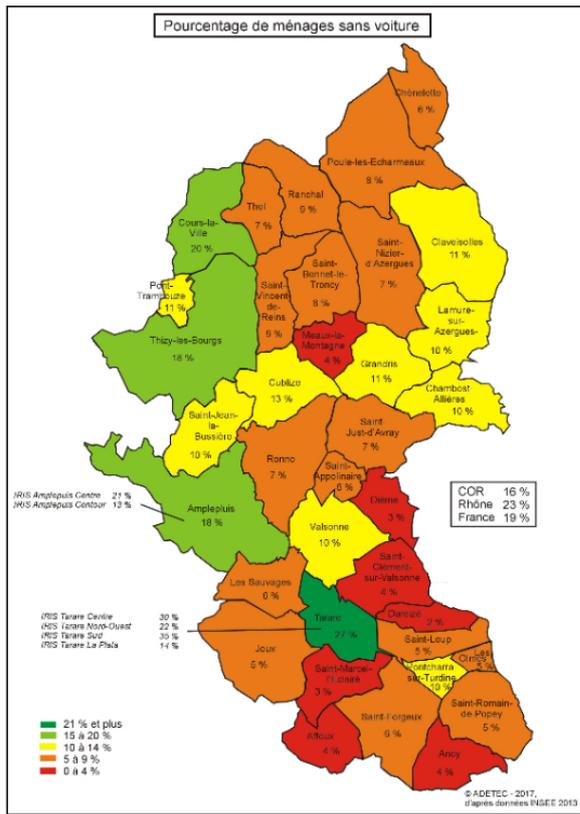
Phase 1 – Mise en place des outils et communication

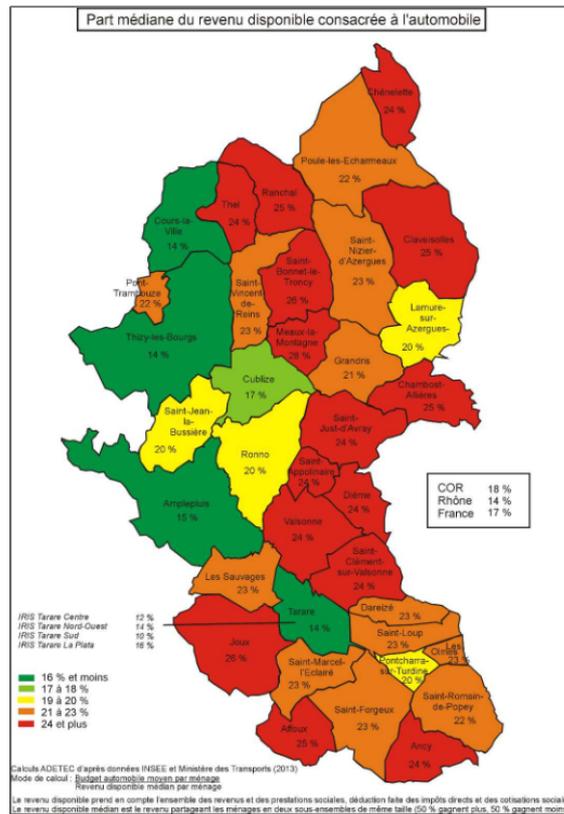
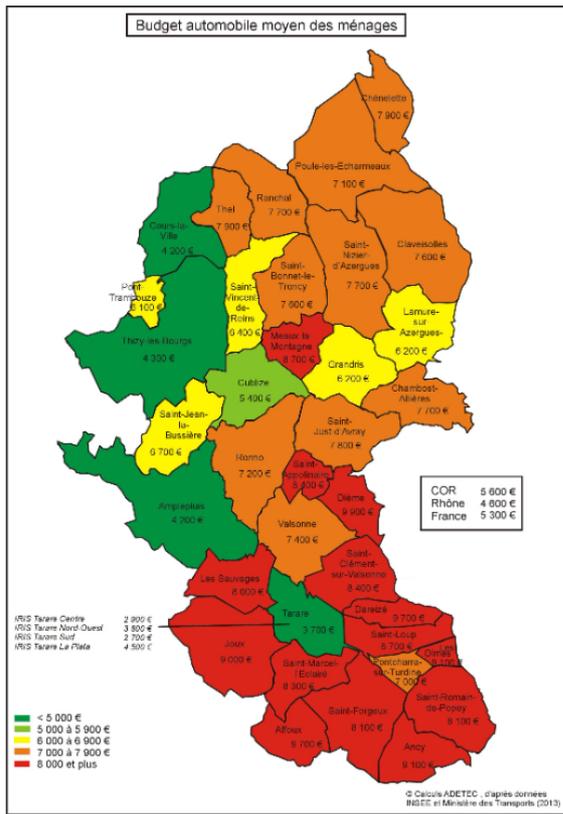




Eléments sur la motorisation et le budget auto

- Beaucoup de voitures servent moins de 3 fois par semaine :
 - COR : environ 5 000 voitures sur 27 000 (19 %),
 - SMTC : environ 35 000 voitures sur 164 000 (21 %).
- Beaucoup de titulaires du permis n'ont pas de voiture :
 - COR : 27 000 voitures pour environ 34 000 titulaires du permis (79 %). Voir diapo 13.
 - SMTC : 164 000 voitures pour environ 215 000 titulaires du permis (76 %).
- Le budget automobile est très élevé. Voir diapo 14.
- Les données chiffrées et cartographiques ont permis une bonne sensibilisation des acteurs, notamment des élus.







Assurance

- 5 assureurs consultés : Groupama, MACIF, MAIF, MMA et SMACL.
- 2 offres, toutes les deux de très bonne qualité : Groupama et MAIF.
- Retenu : Groupama. Environ 40 € par véhicule et par an, avec un plancher de 1 680 €.
- Contrat « de flotte » signé par la COR pour les 2 territoires.
- Assurance prise en charge financièrement par la COR et le SMTC.
- Très bonnes conditions, notamment :
 - prise en compte des jeunes conducteurs dès 18 ans et dès le 1^{er} jour du permis,
 - prise en compte des déplacements professionnels au cas par cas (dans les faits : accord systématique, avec un plafond de 5 000 km par an),
 - couverture complète, incluant la garantie corporelle du conducteur,
 - pas de malus en cas d'accident responsable,
 - franchises raisonnables,
 - il suffit de noter les emprunts dans le carnet de bord du véhicule.



Communication et animation

Le rôle clé de l'animation et de la pédagogie

- L'autopartage est une pratique nouvelle et peu connue, souvent confondue avec le covoiturage.
 - Chaque forme d'autopartage a ses domaines de pertinence et ses publics.
 - On touche aux changements de comportement, domaine dans lequel un travail de longue haleine et basé sur l'humain est indispensable.
 - Il y a des freins à l'autopartage, y compris chez les personnes intéressées.
- ⇒ La communication, au sens habituel du terme, est loin de suffire. Il est impératif de mener un travail explicatif et pédagogique.

Exemples de freins à l'autopartage chez les personnes intéressées

- Volonté de ne pas trop remettre en cause ses habitudes.
- Volonté de ne pas dépendre des autres.
- Souhait de garder sa voiture, pour l'avoir sous la main en cas d'urgence ou d'imprévu.
- Sous-estimation du coût de la voiture.
- Manque de temps pour s'en occuper (le sujet n'est pas « sur le dessus de la pile »).
- Etc.



- Outils : réunions, sites internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, mails, courriers, articles, émissions de radio, autocollants... Voir exemples pages suivantes.
- Environ 550 acteurs relais sollicités (100 pour la COR, 450 pour le SMTC).
- Participation assez faible pour les réunions avec les acteurs relais (3 à 15 personnes). Résultats meilleurs quand nous nous sommes greffés sur des réunions existantes.
- La diffusion de l'information a été relativement bonne, puisque les candidats qui nous ont contactés l'ont eue par des canaux très variés.
- Le sujet de l'autopartage est un sujet nouveau et peu connu et n'est pas forcément « sur le dessus de la pile », même pour les gens intéressés ⇨ il a souvent été nécessaire d'avoir plusieurs fois l'info avant de faire la démarche.



- www.ouestrhodanien.fr/l-autopartage-entre-particuliers.html
- www.smtc-clermont-agglo.fr/transports-en-commun-clermont/179_Autopartage.html

ÉTUDES ET PROJETS

AUTOPARTAGE

- L'AUTOPARTAGE FONCTIONNE DÉJÀ
- ILS SONT AUTOPARTAGEURS ET TEMOIGNENT
- PARTAGER UNE VOITURE : POURQUOI PAS VOUS ?
- COMMENT FONCTIONNE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?
- LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS
- UN PROJET EN 3 PHASES
- CONTACTS
- FOIRE AUX QUESTIONS
- POUR ALLER PLUS LOIN
- PARTENAIRES
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- COMMENT S'INSCRIRE ?

PARTAGER UNE VOITURE
Pourquoi pas vous ?

Renseignez-vous
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise
04 75 44 68 02
Site : info@smtc-clermont.com

LE SMTC DÉVELOPPE L'AUTOPARTAGE entre particuliers.
Partagez une voiture et bénéficiez gratuitement d'un accompagnement personnalisé et d'une assurance sur mesure.

www.smtc-clermont-agglo.fr **SMTC**
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

QU'EST-CE QUE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?

C'est la mise en commun d'un véhicule par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient généralement à l'un d'entre eux mais il peut aussi être possédé en commun. Chacun l'utilise en fonction de ses besoins.

L'autopartage se distingue du covoiturage. Dans le cas de l'autopartage, le véhicule est utilisé pour des trajets différents à des moments différents. Dans le cas du covoiturage, les personnes effectuent ensemble le même trajet.

Sur le territoire du SMTC, environ 500 personnes de profils très divers font de l'autopartage entre particuliers.

Page d'accueil de la rubrique autopartage sur le site du SMTC

J'AUTOPARTAGE AVEC LA COR
Pourquoi pas vous?

Le premier service public d'autopartage entre particuliers, pour bénéficier gratuitement :

- » D'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule
- » D'une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident
- » De conseils et d'un accompagnement personnalisés

Pour qui ?

- » Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture ou dois partager son utilisation.
- » Je possède un véhicule que j'utilise peu ou qui stagne longtemps au même endroit.

L'autopartage entre particuliers c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.

- Économique**
Partage des frais du véhicule.
- Écologique**
Contraire à limiter le nombre de voitures en circulation.
- Convivial**
Créer un lien de confiance entre les participants.
- Rationnel**
Des voitures mieux utilisées.

www.ouestrhodanien.fr
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Flyer recto verso

1. Contact
» Je contacte la COR
» Je précise si je souhaite partager ma voiture ou celle de quelqu'un d'autre

2. Conseils
» Le service m'aide à préciser mes besoins

3. Compatibilité
» Si besoin, le dispositif trouve un habitant compatible avec l'utilisation partagée d'un véhicule

4. Accompagnement
» Le service nous accompagne pour organiser notre autopartage

5. Lancement
» C'est parti !

Testimonials:

- Alex, Laure-Gil-Alexis**: "Je prête ma voiture à Philippe et pour partager les frais c'est très simple. Il note ses kilomètres dans un carnet de bord que nous multiplions ensuite par un barème calculé avec l'aide du service."
- Rose Familla, Les Ombres**: "Nous avons emmenagé en 2017 aux Cèrès. Depuis octobre, nous partageons la voiture d'une voisine, cela nous a permis d'éviter d'en acheter une seconde!"
- Marie-Christine, Anykissis**: "Je souhaitais partager ma voiture mais n'avais personne dans mon entourage avec qui le faire. La COR m'a mise en relation avec Thibaud qui habite près de chez moi et cherchait une voiture à partager."

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
3 rue de la Verne, 69170 TARARE
Etienne SEGUIN
04 74 05 50 97 - etienne.seguin@pc-or.fr



Phases 2 et 3 – Mise en place et suivi des groupes d'autopartage





Motivations des candidats autopartageurs

Protection de l'environnement et du cadre de vie

- Réduction du nombre de voitures ⇒ économie de matières premières, économie d'espace public par la baisse de la demande de stationnement...
- Réduction du trafic automobile et de ses impacts : gaz à effet de serre, pollution, bruit...

Lien social et solidarité

- Rendre service aux autres.
- Créer du lien.

Economies budgétaires

- Pour les propriétaires : partage des frais fixes liés à la possession d'un véhicule ⇒ 500 à 1 500 € économisés par an suivant le nombre d'emprunteurs et la taille du véhicule.
- Pour les emprunteurs : éviter l'achat d'un véhicule et les frais qui y sont liés ⇒ 500 à 5 000 € économisés par an suivant le niveau d'usage et la taille du véhicule.

Optimisation de l'usage du véhicule

- L'utiliser davantage plutôt que le laisser garé 96 à 99 % du temps.
- Le faire rouler régulièrement pour qu'il ne s'abîme pas et démarre sans problème.

22

Mise en place des groupes d'autopartage



① Groupe d'autopartage : un véhicule, son propriétaire et un ou plusieurs emprunteurs.

- Nécessité de relancer les gens, souvent plusieurs fois.
- Information sur l'autopartage, analyse des besoins, questions/réponses.
- En cas de candidature individuelle, aide pour trouver un ou plusieurs partenaires d'autopartage.
- Ensuite, aide pour rédiger le contrat.

23

- Outils : guide pratique, contrat, charte, synthèse de l'assurance, carnet de bord...



24



Suivi des autopartageurs

Le suivi des groupes d'autopartage se fait de plusieurs manières complémentaires :

- A la demande, en fonction des besoins.
- Transmission des carnets de bord tous les 2 mois.
- Point téléphonique individuel avec chaque autopartageur après réception du carnet de bord.
- Rencontre collective des autopartageurs et candidats autopartageurs tous les 6 mois.



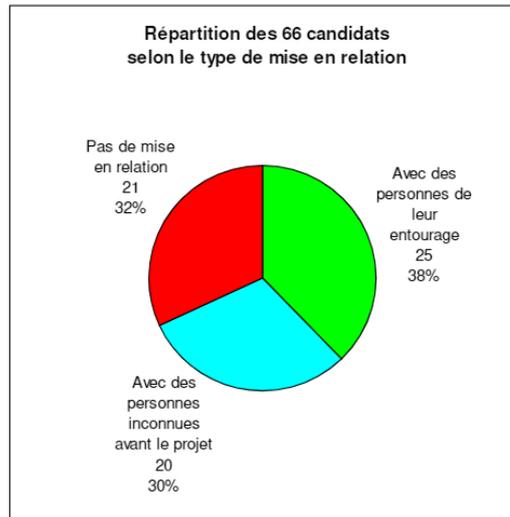
Bilan de l'expérimentation





Candidatures

- 66 candidats « sérieux ».
- 29 sur la COR (dont 11 sur une même commune, Lamure, se connaissant tous).
- 37 sur celui du SMTC.
- 45 candidats ont pu autopartager, dont environ la moitié mis en relation par nos soins.



27



Les véhicules

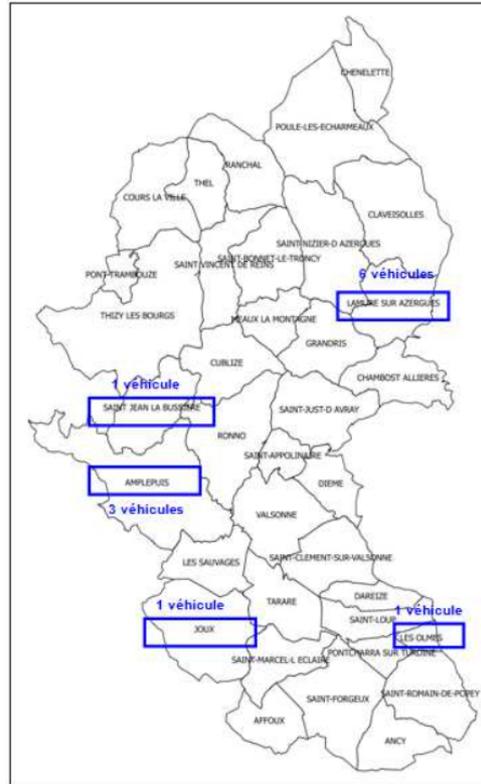
- 27 véhicules partagés.
- 12 sur le territoire de la COR, 15 sur celui du SMTC.
- 20 voitures petites et moyennes (Twingo, Clio...), 2 breaks, 3 monospaces et 2 utilitaires de moins de 3,5 tonnes (Fiat Ducato, Citroën Jumper).



COR

- Véhicules répartis sur 5 communes.
- 6 véhicules à Lamure.
- 3 à Amplepuis.
- 3 sur des communes peu peuplées et très motorisés.
- Aucun à Tarare, qui présentait pourtant le plus fort potentiel.

⇒ Cela montre tout l'intérêt de cibler l'ensemble d'un territoire et tous les publics.



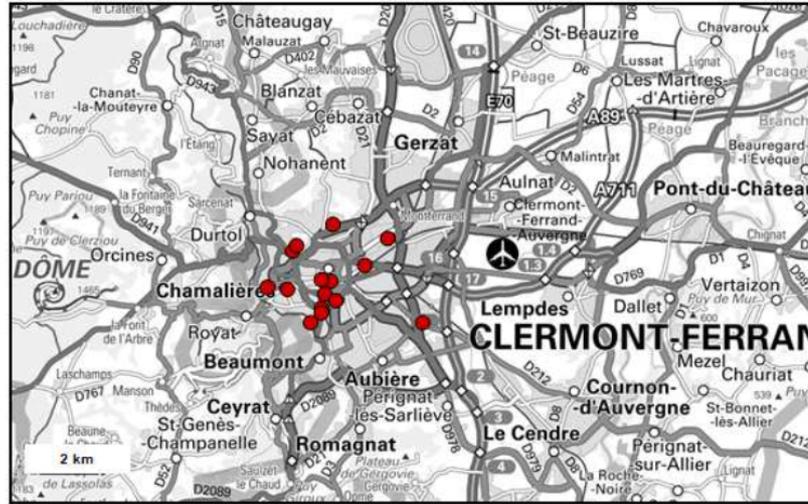
29





SMTC

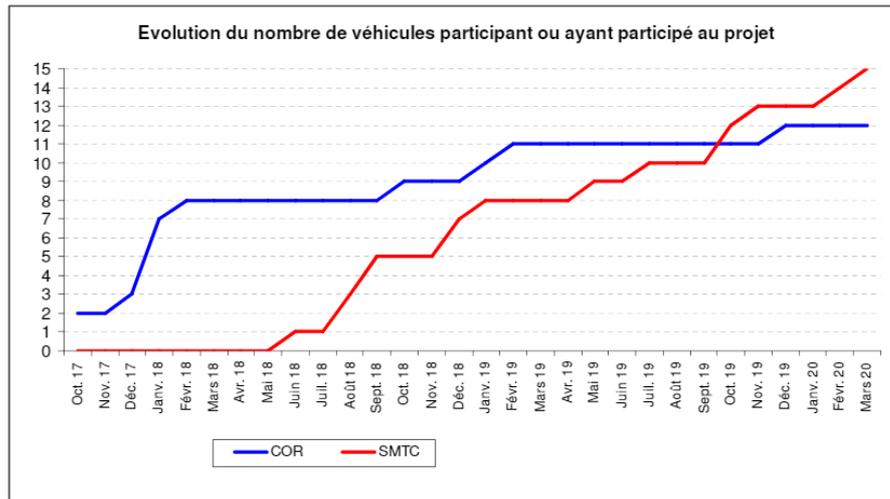
- Tous les véhicules partagés se trouvent à Clermont-Ferrand et Chamalières, qui constituent le cœur de l'agglomération et en sont les communes les plus peuplées.
- Des candidatures isolées dans 4 autres communes, sans partenaire à ce jour.



30



- Le nombre de véhicule croît régulièrement côté SMTC.
- La croissance a tendance à s'essouffler côté COR.



- Depuis novembre 2017, 6 véhicules sont sortis du dispositif (3 déménagements, 2 fins de vie, 1 désaccord sur le barème kilométrique).





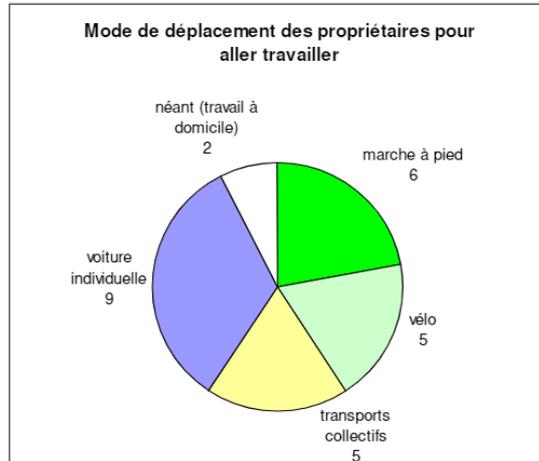
Les propriétaires

- 13 femmes et 14 hommes.
- Age : 25 à 65 ans. Moyenne 46 ans, identique à l'âge moyen des conducteurs en France.
- Ont eu leur permis à 21 ans ½ en moyenne (France : 21 ans).
- Des ménages de composition très variée, la plupart avec enfant(s).

Composition du ménage	Nombre de ménages
1 adulte	5
1 adulte + enfant(s)	4
2 adultes	1
2 adultes + enfant(s)	8
3 adultes + enfant	1



- Beaucoup plus diplômés que la moyenne.
- Vont moins travailler en voiture que la moyenne.





Les emprunteurs

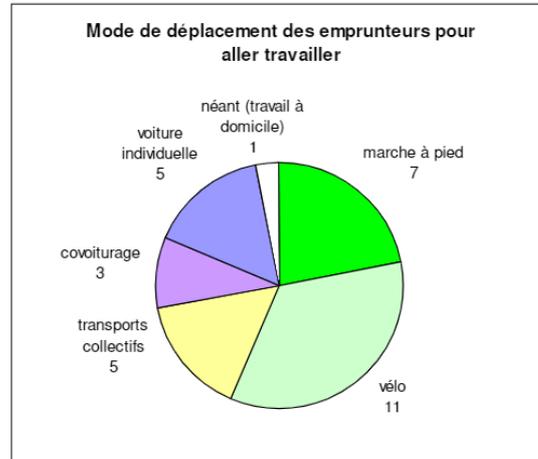
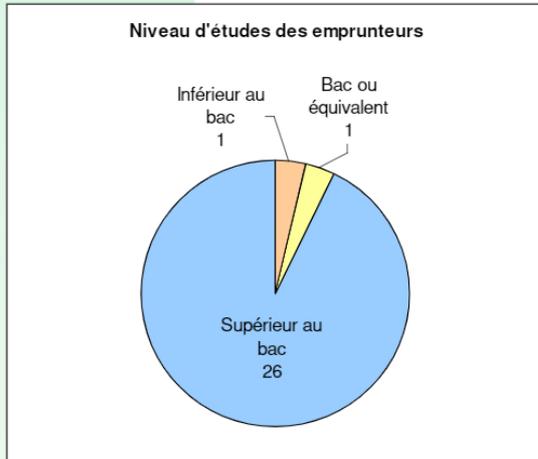
- 20 femmes et 21 hommes.
- Age : 24 à 67 ans. La moitié ont moins de 35 ans.
- Ont eu leur permis à 24 ans en moyenne (COR : 21, SMTC : 26).
- Des ménages de composition très variée (dont 8 avec enfants), pas ou peu motorisés.

Composition du ménage	0 voiture	1 voiture	2 voitures	Total
1 adulte sans enfant	6	0	0	6
1 adulte avec enfant(s)	2	0	0	2
2 adultes sans enfant	7	0	0	7
2 adultes avec enfant(s)	1	5	0	6
4 adultes	0	0	1	1
Total	16	5	1	22



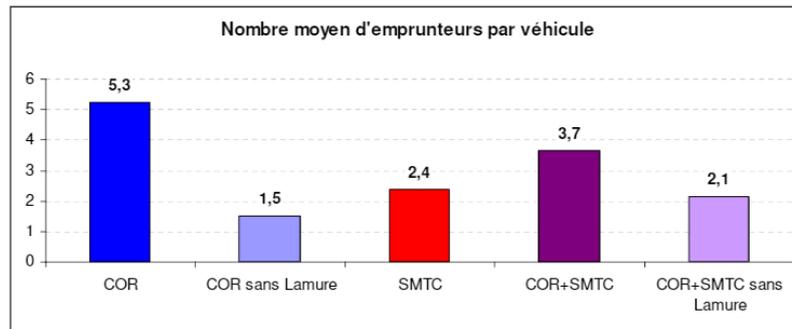


- Beaucoup plus diplômés que la moyenne, encore plus que les propriétaires.
- Vont travailler très majoritairement à vélo, à pied, en transports collectifs ou en covoiturage.

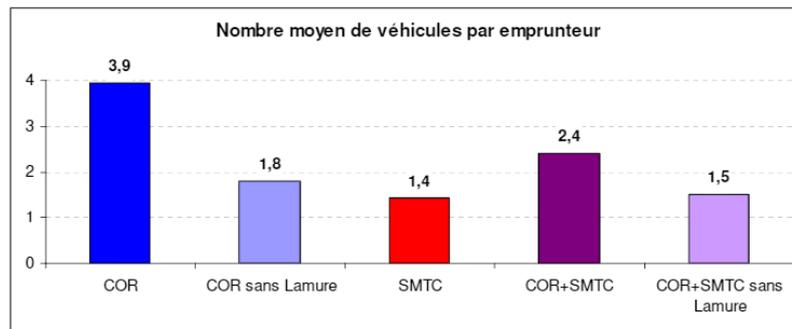




- En moyenne 3,7 emprunteurs par véhicule (2,1 sans Lamure).



- En moyenne 2,4 véhicules par emprunteur (1,5 sans Lamure) ⇒ souplesse, solution de secours.



36

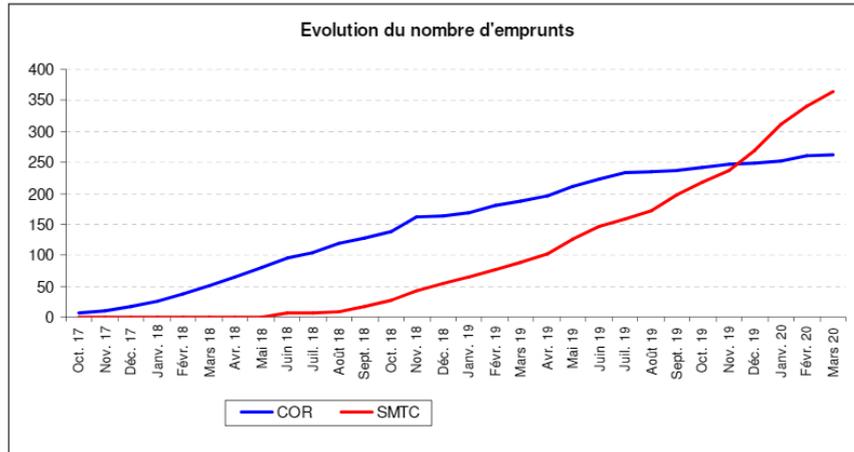




Les emprunts

① Un emprunt peut durer plusieurs jours et inclure plusieurs déplacements. Les données sur les emprunts ne sont donc pas homogènes.

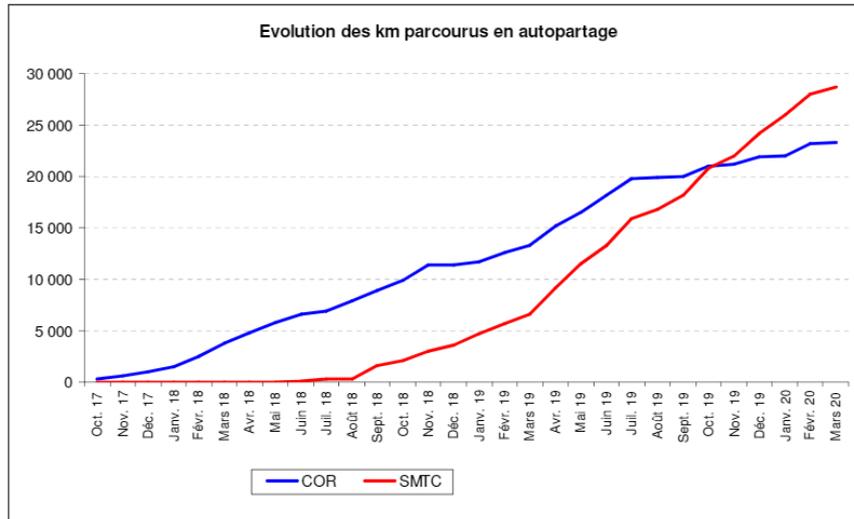
- 626 emprunts.
- 262 sur le territoire de la COR (42 %), 364 sur celui du SMTC (58 %).
- Essoufflement depuis l'été 2019 sur le territoire de la COR.
- Croissance rapide sur celui du SMTC.



37

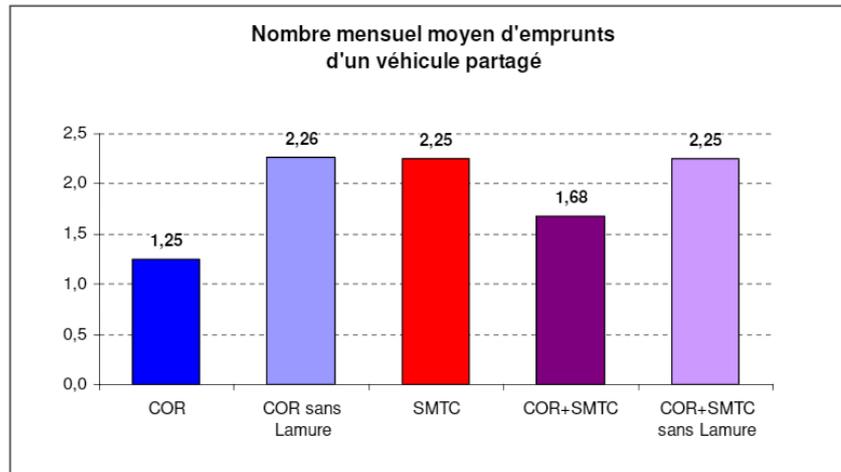


- 52 000 km en autopartage.
- 23 000 sur le territoire de la COR (45 %), 29 000 sur celui du SMTC (55 %).
- Mêmes évolutions que pour le nombre d'emprunts.



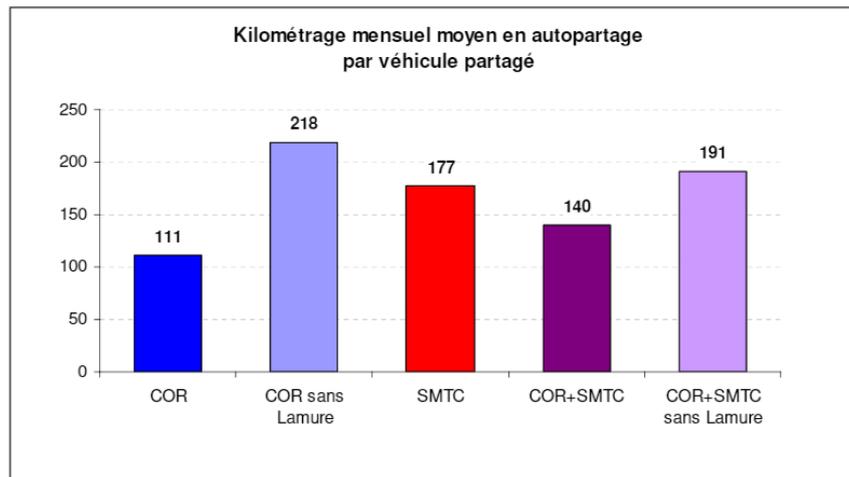


- Chaque véhicule est emprunté en moyenne 1,7 fois par mois.
- Sans les véhicules de Lamure, qui sont peu empruntés, le ratio est de 2,25 fois par mois.



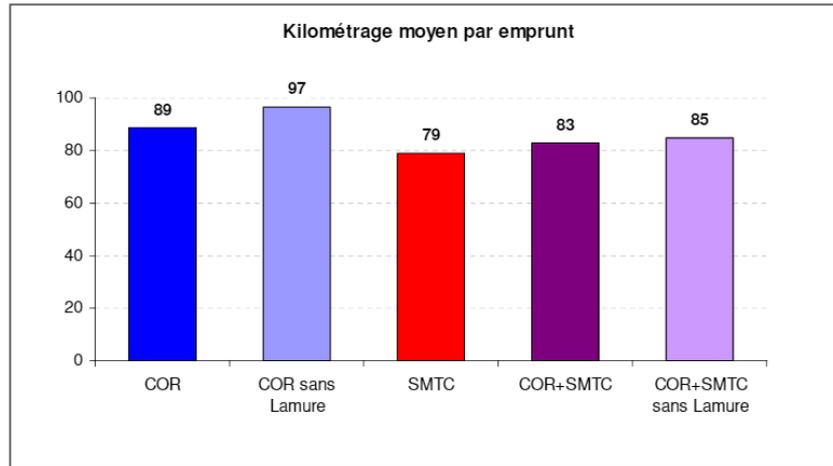


- Un véhicule fait en moyenne 140 km en autopartage par mois.
- Sans les véhicules de Lamure, le ratio est de 191 km par mois.





- Un véhicule fait en moyenne 83 km par emprunt.
- Cette moyenne recouvre deux catégories très contrastées : une majorité d'emprunts pour des déplacements courts (moins de 40 km aller-retour) et une minorité pour des départs en week-end ou en vacances (plus de 300 km).





Impacts sur la mobilité et la motorisation

Impacts sur la mobilité

- L'autopartage permet aux emprunteurs d'effectuer des déplacements infaisables autrement (dont 4 pour des déplacements professionnels).
- Il renforce les pratiques multimodales : « *Depuis que j'autopartage, je me déplace davantage à pied, en bus ou en covoiturage. Je prends même des lignes de bus que je ne prenais pas auparavant, vers des communes de banlieue.* » (emprunteuse, SMTC)

Impacts sur la motorisation

- L'autopartage doit arriver au bon moment dans les parcours de vie (déménagement, changement d'emploi...) et de mobilité (nouveau besoin, voiture en fin de vie...).
- Il est complémentaire des autres modes de déplacements : marche, vélo, transports collectifs, covoiturage... L'addition de tous ces modes permet d'apporter une réponse complète aux besoins de mobilité.
- Grâce à l'autopartage, 7 ménages ont évité d'acheter (ou de racheter) une voiture et 5 ont différé cet achat.
- 7 de ces 12 ménages ont trouvé une voiture à partager par notre intermédiaire et n'auraient donc pas autopartagé sinon.



Recours à l'assurance

- Aucun recours à l'assurance, quel qu'en soit le motif (accident responsable ou non, assistance).
- Cela confirme que les emprunteurs et les propriétaires sont très respectueux les uns des autres et du véhicule, y compris quand ils ne se connaissaient pas avant l'autopartage.

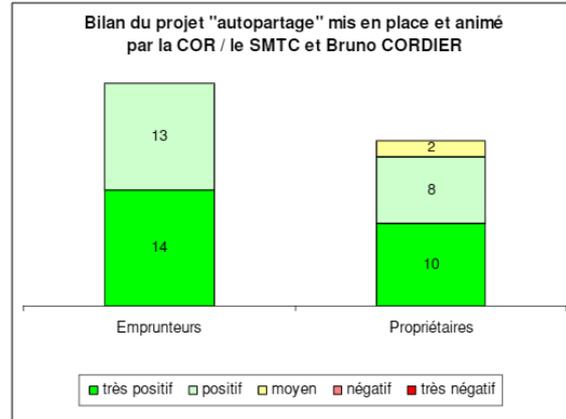
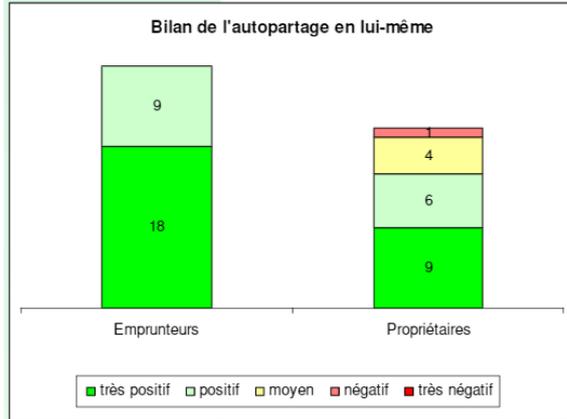


Eléments qualitatifs

- Un mot clé : la confiance, y compris entre personnes mises en relation par nos soins.
- L'accompagnement a joué un rôle décisif, notamment pour lever des freins insoupçonnables et/ou régler des points qui auraient pu poser problème. Il a requis des compétences variées et souvent pointues.
- Accès à l'autopartage pour les personnes ne connaissant personne avec qui en faire.
- Renforcement et pérennisation de l'autopartage pour les personnes se connaissant déjà (assurance, contrat, prix équitable).
- L'inscription de certains emprunteurs sur plusieurs véhicules donne de la souplesse et de la sécurité à tout le monde.
- Les propriétaires qui louaient leur véhicule sur Drivy ou Oucar ont cessé de le faire, car certains locataires étaient moins respectueux.
- Tissage de liens entre des autopartageurs mis en relation par nous.
- Une élue et une salariée de la COR et deux salariées du SMTC autopartagent ou ont autopartagé.
- Image positive auprès des élus de la COR et du SMTC, dont beaucoup étaient dubitatifs au démarrage du projet.



- Bilan très positif des emprunteurs, bilan positif des propriétaires.



« Ce projet a permis de résoudre le problème des assurances. Merci beaucoup, par ailleurs, pour la qualité de l'animation ! » (propriétaire et emprunteur, COR).

« Belle dynamique d'échange, de réflexion et de partage. Aspect relationnel important au-delà de l'aspect utilitaire. » (emprunteuse, SMTC).

« Mon bilan de l'autopartage est moyen car ma voiture est peu empruntée et un seul groupe d'autopartage a vu le jour sur notre habitat partagé. A terme, je veux vendre ma voiture et devenir emprunteur pour le week-end. » (propriétaire, SMTC).





Suites

Continuité et essaimage



- Le dispositif continue sur les deux territoires.
- Deux autres territoires se sont lancés dans la démarche :
 - Parc Naturel Régional du Pilat,
 - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).





Un point reste à régler : la fiscalité

- Pour les propriétaires, les sommes perçues pour l'autopartage sont soumises à prélèvements sociaux et impôts, alors qu'il s'agit d'un simple partage des frais et non d'un revenu.
- Dans le détail :
 - 15,5 % de prélèvements sociaux dès le premier euro perçu,
 - 0 à 22,5 % d'impôt sur le revenu suivant le montant perçu et la tranche d'imposition,
 - total : 15,5 à 38 %.
- Travail de sensibilisation auprès de la Direction Générale du Trésor, la DGITM, l'ADEME, le GART, une députée du Puy-de-Dôme...
- Pas de résultat concret pour l'instant.

Contacts



Elsa BERGERY
04 74 05 50 97
elsa.bergery@c-or.fr
www.ouestrhodanien.fr



Julie DALLA-ZANNA
04 73 44 68 02
julie.dallazanna@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr



Bruno CORDIER
04 73 65 94 24
bcordier.adetec@orange.fr
www.adetec-deplacements.com



Merci de votre attention



Bruno CORDIER
ADETEC – Bureau d'études en transports et déplacements
86 quai Féron 63150 La Bourboule
Tél. : 04 73 65 94 24
Email : bcordier.adetec@orange.fr
www.adetec-deplacements.com